

novembre 1707. Le lendemain, elle fut accoucher la femme d'un tisserand du quartier Saint-Georges, nommé Jean Chalant. Soit qu'elle eût fait périr soit qu'elle eût exposé l'enfant de la blanchisseuse, il arriva que voulant toucher une pension de 53 livres et ne pouvant le représenter, elle dit qu'elle l'avait remis à la femme Chalant. La blanchisseuse le réclama en justice avec d'autant plus d'instances que son amant étant mort, il lui avait légué une pension alimentaire. Le procès eut lieu, l'enfant fut confié aux religieuses ursulines de Saint-Just. Pendant le procès, la pauvre mère le fit enlever du couvent, ce qui fournit matière à une nouvelle plainte des père et mère. Le procureur du roi donna ses conclusions pour faire adjuger l'enfant à la Chalant. Mais la poursuite contre l'enlèvement n'eut pas de suite, il n'y eut point de jugement.

---

Jean-Marie Collot-d'Herbois était un comédien de province, dont le nom est lié aux plus sanglants souvenirs de la révolution à Lyon. Quand on lui reprochait sa mission dans cette ville, il répondit : « Si je n'avais pas adouci les ordres du Comité de salut public, j'aurais brûlé Lyon, élevé une colonne au milieu et gravé dessus : « Ci-git Lyon. » En 1795, il fut déporté à Cayenne, puis exilé de Cayenne ainsi que Billaud-Varennes, par Jeannet, agent du gouvernement et neveu de Danton. Il mourut à Cayenne d'une fièvre inflammatoire le 7 juin 1796, à 46 ans, désespéré et appelant Dieu et la sainte Vierge à son secours. Comme on lui reprochait son athéisme : « Ah ! disait-il, ma bouche en imposait à mon cœur. Mon Dieu, mon Dieu ! s'écriait-il, puis-je encore espérer un pardon ! Envoyez-moi un consolateur, envoyez-moi quelqu'un qui détourne mes yeux du brasier qui me consume ! »